

PRÉFET DE SEINE-et-MARNE

Code de l'Environnement Livre V - Titre 4 relatif aux déchets

**DECLARATION
EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS**

Nom ou dénomination sociale de l'entreprise :

.....

Coordonnées du siège social :

Téléphone : Fax :

Email :

N° Siret :

Nature des déchets pris en charge ⁽¹⁾ :

- déchets dangereux
- déchets non dangereux

<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>

Type de déchets transportés :

.....

Lieu de stockage des déchets

.....

Nombre de véhicules affectés au transport : (remplir la feuille ci-après) (3)

Coordonnées de la personne à contacter en cas d'accident ou d'incident :

Nom et prénom :

Téléphone : Fax :

Téléphone portable :

Je m'engage à :

- ne transporter des déchets que vers des installations de traitement conformes au titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- procéder à la gestion des déchets transportés par mes soins qui, le cas échéant, auraient été abandonnés, déversés ou orientés vers une destination non conforme à la réglementation relative au traitement des déchets ;
- informer sans délai, en cas d'accident ou de déversement accidentel de déchets, le Préfet territorialement compétent.

Nom du responsable légal de l'entreprise ou de son représentant:

.....

Date : Signature :

(1) Cocher la ou les cases correspondantes

*Le dossier de déclaration prévu comprend, conformément aux **articles R 541-50 et R 541-51 du code de l'environnement** relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets:*

1° - Une déclaration signée par le responsable légal de l'entreprise ;

2° - Un extrait de l'inscription portée au registre du commerce et des sociétés ou, le cas échéant, si l'entreprise n'est pas inscrite à ce registre, un extrait de l'inscription portée au répertoire des métiers datant de moins de trois mois.

3° - Les photocopies des cartes grises des véhicules utilisés

Le dossier de déclaration est adressé au Préfet du département où se trouve le siège social (à Paris : au Préfet de Police) ou, à défaut, le domicile du pétitionnaire.

